

**COMMUNE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
(Vendée)**

2026_03_30_09

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars,
le Conseil Municipal de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HENRIET Christian, Maire.

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, CHOYEAU Françoise, RAVARD Alexandra, GUILLON Cathy,
REY Pascale, Messieurs GUIGNARD Florent, GRAULIER Laurent, HENRIET Christian, PHELIPEAU Grégoire,
GUILMINEAU Christian et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Mesdames CHABIRAND Fanny, HAY Virginie, Messieurs BARDE Mickaël (pouvoir à
Monsieur HENRIET Christian), CHARNOLE David

Secrétaire de séance : Madame RAVARD Alexandra
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12 dont 1 pouvoir

Vote : 12 pour

OBJET : Délégation du Maire, unité ADS

Monsieur Le Maire,

INFORME les membres du Conseil Municipal de la possibilité de confier l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune au service instructeur de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée. Cette délégation avait été mise en place au 1^{er} juillet 2015 par le biais d'une convention signée entre la commune et la CCVSA le 5 juin 2015 et d'une délibération n° 2015-06-02 du 4 juin 2015. Cette délégation avait été renouvelée par la délibération 2020-06-17 du 02 juin 2020.

Les pièces pouvant être signées par délégation sont les suivantes :

- Demande de pièces destinées à compléter les dossiers déposés
- Lettre de modification des délais d'instruction
- Tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction, à l'exclusion de la décision

Monsieur Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCEPTE** de confier l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune au service instructeur de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée.

FAIT ET DELIBERE en mairie, les, jour, mois et an susdits

Le Maire,
Christian HENRIET

